

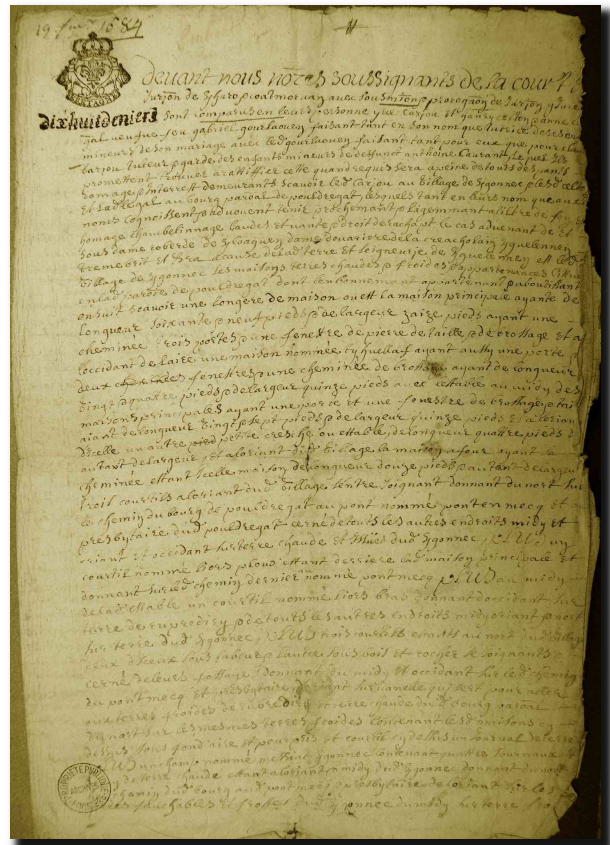
Kergonnec en Pouldergat, description du 19 février 1684

Devant nous notaires soussignants de la cour et juridiction de Kerharo et Coatmorvan avec sousmission et prorogation de juridiction y juré sont comparus en leurs personne Yves CARIOU et Henry CELTON et Anne LE GAL veuve feu Gabriel GOURLAOUEN faisant tant en son nom que tutrice de ses enfants mineurs de son mariage avec le dit GOURLAOUEN faisant tant pour eux que pour Claude BARIOU tuteur et garde des enfants mineurs de défunt Anthoine CAURANT, lequel ils promettent trouver arattiffier cette quand requis sera à peine de tous despands, dommage et intérêt demeurants savoir le dit CARIOU au village de KERGONNEC et les dits CELTON et LE GAL au bourg paroissial de Pouldregat, lequel tant en leurs nom que aux (?) noms cognoissent et advouent tenir prochement et ligement a tiltre de foy et hommage chambellinage laudes et rentes et droit de rachapt le cas advenant de et sous dame Roberte de KERLOAGUEN dame douarière de la Creacholain et Kerguelennen, Trémébrit et etc. a cause de la terre et seigneurie de Kerguelennen et le dit village de KERGONNEC ses maisons terres chaudes et froides et appartenances cittué en la paroisse de Pouldregat dont lenbonnement appartenent et aboutissement.

Ensuit scavoit une longère de maison ou est la maison principale ayant de longueur soixante et neuf pieds et de largeur saize pieds ayant une cheminée trois portes et une fenestre de pierre de taille et de brossage et a l'occidant de l'aire une maison nommée TY HUELLAF ayant aussi une porte et deux fenestres et une cheminée de brossage ayant de longueur vingt et quatre pieds de largeur quinze pieds et à l'orient d'icelle un autre petite cresche ou estable de longueur quatre pieds autant de largeur et a l'orient du dit village la maison à four ayant sa cheminée estant icelle maison de longueur douze pieds et autant de largeur, trois courtils a l'orient du dit village, l'entré joignant donnant du nort sur le chemin du bourg de Pouldregat au pont nommé PONT EN MECQ et Presbytaire du dit Pouldregat cerné de tous les autres endroits midy et orient et occidant sur terre chaude et issues du dit KERGONNEC.

Plus un courtil nommé LIORS PLOUS estant derrière la dite maison principale et donnant sur le chemin dernier nommé PONT MECQ. Plus au midy de la ditte estable un courtil nommé LIORS BRAS donnant d'occidant sur terre de RUPREDIRY et de tous les autres endroits midy orient et nort sur terre du dit KERGONNEC. Plus trois courtils estant au nort du dit village deux diceux sous labour et l'autre sous bois et rocher se joignants et cerné de leurs fossaye et donnant du midy et occidant sur le chemin du PONT MECQ et presbytaire, d'orient sur vanelle qui sert pour aller aux terres froides de RUBREDIRY et terre chaude du dit bourg paroissial du nort sur les mesme terres froides contenant les maisons cy dessus fond'aire et pourpris et courtil cy dessus un journal de terre.

En plus un champ nommé MESSIAT KERGONNEC contenant quatre journaux et demy de terre chaude estant a l'orient et midy du dit KERGONNEC donnant du nort sur chemin du dit bourg au dit PONT MECQ et Presbytaire de l'orient sur les prés fauchables et frostes du dit KERGONNEC du midy sur terre (frostes) aussy de KERGONNEC et d'occidant sur terre du dit RUBREDIRY proffittée par



Augustin PELLAYE et Jan KERVAREC ayant ses fossayes tout a lentour.

Plus a l'orient du dit parc de labeur une prée fauchable contenant quatre journée à faucher donant du nort sur le dit chemin de Pouldregat à PONT MECQ d'orient sur terre en partie des advouants nommé PARC KERLIEN et en autre endroit sur terre du dit Presbytaire, d'occidant sur prée froste du dit KERGONNEC ayant ses fossayes.

Plus le dit parc nommé KERLIEN contenant en terre chaude froide (laissé en blanc) ayant ses fossayes tout alentour et cerné des terres chaudes et froides du dit KERGONNEC contenant un journal et quart de journal.

Plus autre parc nommé PARC EN TORT EN HUELLAF contenant un journeau et demie de terre chaude et froide donnant du nort sur prés nomée FOENNEC NEUE du Presbytaire d'orient sur montagne tant du dit RUBREDIRY que du dit KERGONNEC et de tous les autres endroits sur terre du mesme KERGONNEC ayant ses fossayes du midy et orient.

Plus un parc nommé PARC CROIX contenant les deux tiers d'un journal de terre froide donant d'orient sur le chemin de la croix du dit Presbytaire au PONT GLAS et GORREQUER et des autres endroits sur terre du dit KERGONNEC cerné de fossayes.

Plus un parc nommé HUELLAF contenant aussy les deux tiers d'un journal de terre froide donnant d'orient sur le chemin de la croix du Presbytaire au dit PONT GLAS du midy sur montagne du dit KERMEUR des autres endroits sur terre du dit KERGONNEC ayant leurs fossayes, deux parcs joignant devers orient sur le chemin du dit Presbytaire a BODONOP BRAS et de l'occidant sur le chemin du PONT GLAS du midy sur montagne despendant de RUBREDIRY et KERGONNEC et sur autre terre de RUBREDIRY et du nort sur montagne du dit KERGONNEC cerné de fossaye devers le nort et d'occidant.

Plus la dite montagne estant au midy des deux et autres cy dessus dont la moittier appartient aux advouant et indivis avec le dit Augustin PELLAYE de RUBREDIRY contenant en tout une journée et demis de terre froide donnant d'orient sur terre de RUBREDIRY proffittée Yvon COUBLANT d'occidant et nort a terre des advouant du midy sur terre du dit KERMEUR.

Plus une pièce de montagne nommé MENEZ KERGONNEC par laquelle traverse le chemin du dit Presbytaire au dit BODONOP BRAS contenant une journée et demie de terre froide donant d'occidant sur les deux petits parcs derniers descriés et des autres endroits sur lande et montagne du dit RUBREDIRY.

Plus une prée froste nommée PRAT GUEN donant d'orient sur terre de LANNOGUAT du midy sur place à rouir du chanvre du dit BODONOP BRAS sur nort et occidant sur montagne du dit RUBREDIRY.

Plus trois parcs joignant deux d'yceux cottée a cottée et l'autre au bout du nort d'yceux ayant leurs fossayes tout alentour contenant deux journaux et demy de terre froide donant devers midy sur terre du dit KERMEUR et de Pouldregat d'orient sur le chemin du dit Pouldregat au PONT GLAS et des autres endroits sur terre dépendante du dit bourg de Pouldregat tant du dit RUBREDIRY que des autres lieux du dit bourg.

Dessus le fond du quel lieu ses terres et appartenances est deu de ferme convenancière dessus le total des hétittages trante livres en argent et saize combles de seigle six combles d'avoine scavoir a la dite veufve du dit GOURLAOUEN au dit nom trante livres en argent deux combles de seigle deux combles d'avoine et au dit garde six combles de seigle scavoir a la dite veufve par acquest faict par son deffunt mary avec le defunt CAURANT et au CARIOU et CELTON par acquet par eux faict d'avec Jan MADEZO et femme par retraict du consant du dit CAURANT le surplus de la dite rante appartient au dit garde comme tuteur des mineurs du dit deffunct CAURANT. Dessus lequel lieu et village de KERGONNEC et ses dépendances est deu de cheffrante a la dite dame la somme de douze deniers a chaqu'un terme de la saint Michel en septembre a commencer le premier payement au terme prochain venant et ainsi continuer alavenir sous gage et hypothèque de touts et chaqu'un leurs biens presants et futurs et par leurs fermant pour raison duquel lieu les dits advouants promettent et s'obligent faire foy et hommage paye(ment) devoir de chambellinage que homme est tenu faire a son seigneur lige et feudal ainsi que la nature du fief le

requiert ainsi voulus promis juré gré renoncé et condamne fait et gré au bourg parroissial de Pouldregat en la demeurence de la dite veuve le dix neuvième jour de feuvrier mil six centz quatre vingt quatre sous le signe des Pierre POENCEZ requerant le dit CARIOU et celuy de Me Louis BRUNAUT de Douarnenez requerant le dit CELTON et celuy de Me (LAGOL ?) requerant la dite veufve affirmant tous ne savoir signer. (la suite écrite d'une autre main) et déclarant les dits advouant que aultre (...) garaine nommé LE GOUAREC quy est au fief de Kerharo (...) fait comme dessus les dict jour et an que d'avant.

(Source : AD Finistère - 4 E 72)

Commentaires

Le pont au-dessus du ruisseau qui passe par l'actuel Chesnay est appelé PONT EN MECQ (ou PONT MECQ). Jacques BARIOU a indiqué qu'un endroit situé à proximité était appelé POULMIC (sans doute pour POUL MECQ)

L'actuel RUBARDIRI est appelé RUPREDIRY ou RUBREDIRY, c'est également le cas sur des documents plus anciens. L'endroit situé au carrefour des routes actuelles Pouldergat/Lannogat et Le Guilly/Bodonap est appelé la CROIX DU PRESBYTERE.

De cette CROIX DU PRESBYTERE une route si dirigeait vers PONT GLAS.

Le chemin de PONT GLAS rejoignait également un lieu appelé GORREQUER

Les lieux appelés KERLIEN et PARC AN TORT sont toujours au cadastre de 1829.

Une garenne est nommée LE GOUAREC, la carte de Cassini (1783 environ) indique un village LE GOUEREC entre KERGONEC et JAGUIDY



Transcription & commentaires : Jean-René PERROT